

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 27 mai 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/05/27-7/05

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TALLET Maud

OBJET : Subvention à l'association « Société Seine-et-Marnaise d'Entraide et d'Action Sociale » au titre de 2011.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de 2011, à hauteur de 113 000 € à l'association « Société Seine-et-Marnaise d'Entraide et d'Action Sociale » afin de lui permettre d'honorer les droits acquis par les conseillers généraux au titre de l'ancien régime de retraite des élus, en application des dispositions de l'article L. 3123-25 du Code général des collectivités territoriales. À cet effet, il est également proposé un projet de convention destiné à régler les conditions d'attribution de la dite subvention.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n°7/03 du 17 décembre 2010 « acomptes à valoir sur les subventions attribuées au titre de l'exercice 2011 »

Vu la délibération du Conseil général n°7/01 en date du 28 janvier 2011 « Budget Primitif pour l'exercice 2011 »

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

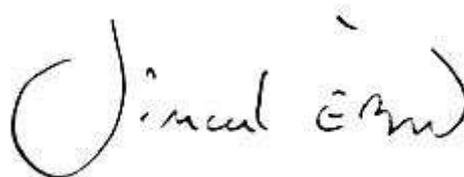
Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « Société Seine-et-Marnaise d'Entraide et d'Action Sociale », d'un montant de 113 000 €, au titre de 2011, en vue d'honorer les droits de retraite acquis par les Conseillers généraux avant le 30 mars 1992. Un acompte à valoir sur la subvention 2011, de 34 500 € ayant été accordée à l'association lors de la séance du 17 décembre 2010, le solde à lui verser s'élève à 78 500 € qui fera l'objet de deux versements égaux en juillet et octobre 2011.

Article 2 : d'approuver le projet de convention joint en annexe de la présente délibération concernant le versement de la subvention,

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ce projet de convention au nom du Département avec l'association « Société Seine-et-Marnaise d'Entraide et d'Action Sociale ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ